



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 13 novembre 2015

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Excusés : François Guillaume (procuration à Christophe Demesmay), Paulina Requena (procuration à Alexandra Ardiet), Didier Salins (procuration à Gérard Thomas), Jean Simondon

Secrétaire de séance : Sandrine Sigonney

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 5 novembre, le Conseil municipal traite des questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Cette modification simplifiée a pour objectif de rendre aménageable une parcelle située en zone constructible du plan local d'urbanisme, jusqu'à présent enclavée par un emplacement réservé mal implanté. La consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique n'ayant soulevé aucune objection, le Conseil approuve unanimement la modification projetée.

Contrôle et entretien des poteaux et bouches d'incendie publics – groupement d'achat

Les poteaux incendie, longtemps propriété du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (S.I.E.H.L.), ont été rétrocédés aux communes en 2005. Nos collectivités ont toutefois, jusqu'à cette année, continué de bénéficier du service de contrôle des bornes incendie assuré par la société Gaz et Eaux dans le cadre du contrat d'affermage souscrit avec le Syndicat. L'ancien contrat venant de se terminer, les communes ne bénéficient désormais plus de cette prestation et se doivent d'assurer le contrôle et l'entretien des poteaux incendie à leur charge.

Afin de pouvoir bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liées au nombre important des équipements de l'ensemble des communes (de l'ordre de 1 200), il est proposé aux communes adhérentes au S.I.E.H.L. de mettre en place un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

Il est accepté à l'unanimité l'accord de principe d'un groupement d'achat, dans l'attente bien sûr d'une proposition tarifaire avant de s'engager.

Renouvellement des baux ruraux

Trois baux de location de terrains appartenant à la Commune sont arrivés à expiration.

Il est voté à l'unanimité la reconduction de ces trois baux aux mêmes exploitants. Cependant il est souhaité qu'un état des lieux avec éventuellement photos à l'appui soit effectué afin de formaliser au mieux l'une de ces locations, dont l'entretien du terrain est négligé.

Nomination d'un nouveau délégué à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine (A.U.D.A.B.)

En remplacement de Monsieur Thierry Morel, Monsieur Christophe Demesmay est nommé à l'unanimité délégué de la commune de Gennes à l'A.U.D.A.B.

Composition des Commissions et Comités communaux

Il est nécessaire de procéder à une mise en conformité de la liste des commissions et comités communaux. L'intitulé « comité » s'applique en effet lorsqu'il y a au moins une personne non-élue à la commune, l'intitulé demeure « commission » lorsqu'elle ne se compose que d'élus.

Nom de la Commission / du Comité	Composition
Commission d'Appel d'Offres	<u>Présidente</u> : Thérèse Robert <u>Membres</u> : Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Thierry Morel
CCAS	<u>Présidente</u> : Thérèse Robert <u>Membres</u> : Alain Cuenot, Edouard Euvrard, Eliane Poulnot, Didier Salins, Marie-France Bailly, Yves Besse, Agnès Fournerot, Bernard Lime
Comité urbanisme	<u>Responsable</u> : Christophe Demesmay <u>Membres</u> : Cédric Charolle, Alain Cuenot, François Guillaume, Eliane Poulnot, Adrien Robert
Comité des finances	<u>Responsable</u> : Thérèse Robert <u>Membres</u> : Alexandra Ardiét, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Gilles Dumas, Théophile Marguet, Alain Millet, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Sandrine Sigonney
Comité environnement, cadre de vie, espaces verts et gestion des déchets	<u>Responsable</u> : Thérèse Robert <u>Membres</u> : Pauline Bentz, Maryse Millet, Eliane Poulnot, Adrien Robert, Christine Salins
Comité patrimoine communal (bâtiments, VRD, cimetière)	<u>Responsables</u> : Alexandra Ardiét (pour les bâtiments et le cimetière) – Christophe Demesmay (pour les VRD) <u>Membres</u> : Marcel Boissenot, Cédric Charolle, Gilles Dumas, Gérard Dodane, Agnès Fournerot, René Lamy, Bernard Lime, Aymeric Tuillon
Comité forêts (exploitation et loisirs de pleine nature)	<u>Responsable</u> : Alain Cuenot <u>Membres</u> : Yves Beaud, Marcel Boissenot, Cédric Charolle, Philippe Compagne, Charles Coulet, Alain Millet, Marcel Nevers, Adrien Robert, Christophe Simon, Aymeric Tuillon
Comité jeunesse	<u>Responsable</u> : Paulina Requena <u>Membres</u> : Alain Cuenot, Léonilde Cuenot, François Guillaume, Isabelle Rebillot, Gérard Thomas
Comité écoles, cantine, garderie, PEL (PEDT), CLSH, bibliothèque, ménage des bâtiments scolaires	<u>Responsable</u> : Paulina Requena <u>Membres</u> : Edouard Euvrard, Murielle Gormond, François Guillaume, Anthony Leriche, Aline Mottas, Isabelle Rebillot, Sandrine Sigonney, Dominique Tramaux, Chloé Vienny
Comité communication, culture, vie associative	<u>Responsable</u> : Alain Cuenot <u>Membres</u> : Alexandra Ardiét, Gilles Dumas, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Remboursements d'assurance

Le Conseil municipal accepte l'encaissement de deux chèques de remboursement d'assurance :
- le premier de 1018.80 € pour le remplacement de portes fracturées à la salle polyvalente en décembre 2014 ;
- le second de 409.49 € pour l'arrêt de travail pour cause de maladie d'un agent en septembre.

Remboursement téléphonique

Suite à d'une double facturation d'Orange, ce dernier nous a adressé un chèque de 297.12 € afin de régulariser la situation. Il est accepté à l'unanimité d'encaisser ce chèque.

Forêt : assiette et désignation des coupes de l'exercice 2016

Le Conseil municipal approuve unanimement les propositions de l'Office National des Forêts quant aux coupes de l'exercice 2016 localisées sur les parcelles 29 et 30 pour les résineux et 15, 27, 25, 32 et 33 pour les feuillus.
Pour rappel, l'affouage 2015/2016 concerne les parcelles 18, 20, 32, 33, 34 et 35.

Décision budgétaire modificative sur le budget forêt

Afin de permettre la régularisation de travaux sylvicoles prévus par l'Office National des Forêts sur les exercices budgétaires antérieurs mais qui n'ont été réalisés que cette année en raison d'un léger retard pris par les équipes de l'O.N.F., la somme de 3 000 € est virée depuis le suréquilibre de la section d'investissement du budget forêt, à l'article comptable correspondant au règlement des travaux forestiers.

Vente de bois à un particulier

Suite à la demande d'un particulier et en raison de la configuration et de la localisation du terrain, le Conseil municipal accepte de lui vendre 1,25 m³ de bois (branchages principalement) au prix de l'affouage (8 € le m³), soit 10 € pour l'ensemble du lot.

Vente de terre : modification des conditions et des tarifs

Il reste une quantité important de terre issu de l'aménagement du stade de football intercommunal et la Commune a été sollicitée par des associations et entreprises extérieures pour en acheter. En 2006, le tarif de la terre végétale avait été fixée à 4 € / m³. Il est souhaitable de réactualiser le tarif.
Après de longs échanges, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif à 7 € m³ et d'aviser par la suite. Il est également décidé d'ouvrir la vente « à l'extérieur ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 19 octobre : déclaration préalable rue du Lavoir pour un ravalement de façade (parcelles AA 278 et 281)

Le 21 octobre : permis de construire modificatif rue des Lochières pour la suppression du garage par rapport au projet initial qui concernait une extension à l'habitation et un garage (parcelles AA 263, 264 et 265)

Le 22 octobre : permis de construire rue de la Maltière pour la création de logements à partir d'un bâtiment existant (parcelles AB 36, 39, 40, 41, 42 et 43)

Le 5 novembre : déclaration préalable rue du Murgelot pour la construction d'un muret de clôture en pierres sèches (parcelles AA 108 et 109)

Urbanisme : droit de préemption urbain

La Commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'une parcelle de terrain à bâtir rue du Murgelot (parcelle cadastrée section AA numéro 104).

Autorisations liées au droit des sols

Nous constatons régulièrement que des particuliers réalisent des travaux sur leur propriété sans préalablement prendre contact avec les services municipaux, ce qui génère parfois des problèmes vis-à-vis du code de l'urbanisme et de notre plan local d'urbanisme et qui les contraint à devoir démonter ou déplacer leurs ouvrages.

De nombreux aménagements sont en effet soumis, si ce n'est au régime des permis de construire, à celui des déclarations préalables. Même les travaux qui ne nécessitent aucune formalité administrative spécifique doivent respecter la réglementation en vigueur. Avant d'engager vos aménagements, nous vous demandons donc de bien avoir le réflexe de téléphoner ou de passer en mairie pour savoir non seulement quelles sont les démarches que vous devez effectuer, mais aussi quels sont vos droits et devoirs. Cette mesure vous évitera bien des désagréments, voire des coûts de démolition inutiles et nous évitera par la même occasion la nécessité de recourir à des procédures dont nous préférons très sincèrement nous passer.

Prix des villages fleuris

Le palmarès 2015 des villes et villages fleuris a décerné à la commune de Gennes le titre de lauréate, aux portes d'une fleur. Outre le fleurissement, le jury prend en compte les efforts faits dans le sens du développement durable : la non-utilisation de produits phytosanitaires, l'extinction de l'éclairage public la nuit, la création d'un verger des enfants, la plantation de vivaces plutôt que d'annuelles et le paillage des massifs afin de diminuer les arrosages. Cet encouragement va inciter la commune à poursuivre ses efforts.

Opération Brioches 2015

Le montant de la collecte de cette année s'est élevé à 1 233 €, duquel il convient bien évidemment de déduire les 414 € d'achat des brioches auprès du boulanger.

Ce sont donc 819 € qui ont été remis à l'ADAPEI du Doubs, grâce à votre mobilisation que les membres du CCAS tiennent à remercier.

Broyeur à végétaux

Le broyeur est arrivé. Le premier test réalisé par les employés communaux s'avère largement concluant.

Cimetière

Le projet de réhabilitation du cimetière avec l'ouverture d'une porte et élargissement d'une allée et la réfection de l'entrée en pierre taillée est en cours d'étude.

Elections régionales

Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015. Les élus municipaux et habitants se répartiront la tenue des bureaux de vote.

Intercommunalité

Les élus ont récemment participé à plusieurs réunions à enjeu intercommunal :

- Réunion d'information sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) qui remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme communaux après la reprise de la compétence de la planification urbanistique par les établissements publics de coopération intercommunale (postérieurement à mars 2017 – C.A.G.B. pour notre Commune)
- Réunion du Syndicat des Alaines que Montfaucon a récemment quitté. A la demande de la Préfecture, Saône et Gennes devront réfléchir à leur position quant à l'évolution de ce Syndicat, sachant qu'en raison de la reprise de compétence de l'assainissement par la C.A.G.B. en 2018, il sera nécessaire aux deux Communes d'harmoniser leurs tarifs.
- Inauguration de la tri-massification du SYBERT

Ils ont également représenté la Commune au Carrefour des maires, à l'assemblée générale des Maires Ruraux, à l'assemblée générale de l'Association Familles Rurales et au Conseil d'école.

Commémoration du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 11 novembre s'est très bien déroulée et a reçu de nombreux compliments. Photos et articles sur le site Internet de la Commune : www.gennes25.fr

Passage du Père Noël

Le Comité des fêtes et le Père Noël seront dans les rues de Gennes le mardi 22 décembre.

Vœux 2016

La présentation des vœux par la Commune aux habitants se déroulera à la salle polyvalente le 15 janvier 2016 à 19h00.

Assemblée générale des Galopins de Gennes

Elle se tiendra le mercredi 2 décembre à 20h00 à la salle de cantine.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mercredi 16 décembre 2015 à 20h00.